

## Délibérations du Conseil municipal du 27 novembre 2020

Convocation et affichage : le 23/11/2020	
Affichage Procès-verbal : le 02/12/2020	
Nombre de conseillers en exercice : 23	
Présents : 16	Votants : 23

L'an deux mil vingt, le 27 novembre 2020 à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle Saint Ives, sous la présidence de Monsieur Joseph LE MÉROUR, Maire.

**Présents :** Mmes et Mrs Joseph LE MÉROUR, Muriel LE MEROUR, Jacqueline HUGOT, Claude LEBERTRE, Maryvonne LE FLOCH, Monique HERRY, Gilles LE ROY, Marine BROGLIN, Xavier MENESGUEN, Gaëlle PRIOL, Laurent JULIEN, Edith GUELLEC, Johanne PASQUET, Jacques SANQUER, Christiane LAGADIC, Michèle CALVEZ.

**Absents excusés :** M. Claude TANIUO a donné pouvoir à Marine BROGLIN, Mme Majo LE ROUX-LE PAGE a donné pouvoir à Xavier MENESGUEN, M. Thierry BETRANCOURT a donné pouvoir à Muriel LE MEROUR, M. Bertrand MARTIN a donné pouvoir à Laurent JULIEN, Mme Servane LE ROY a donné pouvoir à Johanne PASQUET, MM. Christian BLAIZE et Raymond PODOULEC ont donné pouvoir à Mme Michèle CALVEZ.

Le quorum est atteint, la séance est déclarée ouverte.

**Désignation du secrétaire de séance** CGCT L2121-15) : M. Jacques SANQUER

### Ordre du jour

- 20-86 Approbation du budget annexe de lotissement « Les Bruyères »
- 20-87 Acquisition des parcelles AE 556 et 651 : fixation du prix d'acquisition désignation du notaire
- 20-88 Décision modificative, virements de crédits
- 20-89 Approbation du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) en assainissement
- 20-90 Communauté de Communes Haute Cornouaille : convention de mise à disposition de personnel
- 20-91 Modification des prestations sociales : Noël des agents
- 20-92 Commissions communales : modification
- 20-93 Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal
- 20-94 SDEF : convention financière pour le déplacement d'un mât d'éclairage
- 20-95 Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal au Maire
- 20-96 Etat d'urgence et suppression de la délégation du Conseil municipal au maire : vote des points (tarifs, marchés...)
- 20-97 Gymnase : dénomination de la salle de gymnastique en hommage à Yvon Coatanéa, gymnaste et sauveteur
- 20-98 Rapport annuel sur le Prix et la Qualité de Services publics gérés par la CCPCAM : Eau potable et Déchets ménagers et assimilés 2019

Délibération n° 20-86 | 7.1 Décisions budgétaires  
Reçu en Préfecture le 09/12/2020 ID 029-212900229-20201127-DEL2086-DE

### Approbation du budget annexe de lotissement « Les Bruyères »

Monsieur le maire présente le budget primitif du lotissement Les Bruyères pour 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le budget du lotissement Les Bruyères pour 2020.

Autorise Monsieur le Maire à confier à la SARL Roux et Jankowski les d'études, le dépôt du permis d'aménager, les missions de maître d'œuvre pour la rédaction du DCE (dossier de consultation des entreprises), le suivi des travaux d'une part et de bornage d'autre part.

Autorise Monsieur le Maire à déposer un permis d'aménager pour allotir les parcelles cadastrées AE 556 et 651 en quatre lots.

Délibération n° 20-87 | 3.1 acquisitions  
Reçu en Préfecture le 07/12/2020 ID 029-212900229-20201127-DEL2087-DE

### Acquisition des parcelles AE 556 et 651 : fixation du prix d'acquisition et désignation du notaire

Monsieur le Maire informe que les conjoints LE CAP, propriétaires indivis des parcelles cadastrées AE 556 et 651 ont accepté la proposition de la commune au prix de 50 € le m<sup>2</sup>,

Considérant que l'avis France Domaines n'est pas requis pour les acquisitions inférieures à 180.000 €,

Sur proposition de la commission de Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe le prix des parcelles cadastrées AE 556 et 651 respectivement de 1142 m<sup>2</sup> et de 1126 m<sup>2</sup> soit globalement 2.268 m<sup>2</sup> à 50€ le m<sup>2</sup> soit 113.400 €,

Charge Maître AUGER, Notaire à l'office Notarial de la presqu'île de Crozon, sis Place Léon Blum à Crozon, de la rédaction de l'acte et de toutes procédures en découlant.

Autorise Monsieur le maire à signer l'acte notarial et tous documents nécessaires à la transaction.

Dit que les frais d'acte sont à la charge du preneur.

Délibération n° 20-88 | 7.1 Décisions budgétaires  
Reçu en Préfecture le 07/12/2020 ID 029-212900229-20201127-DEL2088-DE

**Décision modificative : compte-rendu des virements de crédits pris par le Maire**

Le conseil Municipal prend acte du virement de crédits ci-après depuis l'article 020 dépenses imprévues (régularisation de la délibération du 26 octobre 2020).

VIREMENT DE CREDIT N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-80628 : Autres fournitures non stockées	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8068 : Autres matières et fournitures	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-811 : Contrats de prestations de services	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>18 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	18 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>18 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-85741 : Subv. diverses associations loi 1901	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>18 600,00 €</b>	<b>18 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Délibération n°20-89 | 7.1 Décisions budgétaires  
Reçu en Préfecture le 08/12/2020 ID 029-212900229-20201127-DEL2089-DE

**Approbation du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) en assainissement**

Monsieur le Maire présente la note de présentation et les tableaux annexés du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) du budget assainissement établi pour une période de 10 années et faisant une projection des travaux à mettre en œuvre en corrélation avec les moyens financiers que la commune peut dégager pour alimenter son budget annexe en ressources propres, avec les emprunts et les subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) du budget assainissement établi pour une période de 10 années.

Délibération n°20-90 | 1.5 Protocole d'accord transactionnel  
Reçu en Préfecture le 07/12/2020 ID 029-212900229-20201127-DEL2090-DE

**Communauté de Communes Haute Cornouaille : convention de mise à disposition de personnel**

Monsieur le Maire présente la convention de mise à disposition d'un personnel communal.

La commune de Camaret sur mer (administration d'origine), met à disposition de la Communauté de communes de Haute Cornouaille (collectivité d'accueil), un de ses agents, titulaire du cadre d'emplois des techniciens pour exercer les fonctions de responsable du pôle « voirie, espaces verts, bâtiments, salubrité » relevant de la catégorie B, à compter du 1er décembre 2020, pour une durée de 3 mois.

Le travail de cet agent est organisé par la Communauté de communes dans les conditions suivantes : 3 jours par semaine de 8h à 12h et 13h30 à 17h30.

La Communauté de communes remboursera à la commune de Camaret-sur-Mer le montant de la rémunération et des charges sociales afférentes à cet agent mis à disposition, selon le nombre réel de jours effectués.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel avec la Communauté de Communes Haute Saintonge pour la mise à disposition d'un personnel communal.

Délibération n° 20-91 | 4.5 régime indemnitaire  
Reçu en Préfecture le 07/12/2020 ID 029-212900229-20201127-DEL2091-DE

### Modification des prestations sociales : Noël des agents

Sur proposition du bureau municipal, il est proposé d'offrir aux agents titulaires et, aux contractuels en poste en décembre un chèque Cdhoc d'une valeur de 30€ pour le Noël du personnel communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe à 30 € la participation de la commune au titre d'une prestation sociale qui sera versée, une fois par an, aux agents communaux actifs dans l'année et aux contractuels ayant un contrat au mois de décembre.

Dit que les cotisations et contributions de Sécurité Sociale seront, le cas échéant, versées auprès de l'URSAFF (dépassement du seuil des 5% du plafond mensuel), après étude au cas par cas, par événement et par année civile.

Autorise Monsieur le Maire à passer commande de chèques Cdhoc pour le Noël du personnel communal auprès de la Société UP Cdhoc.

Dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2020.

Délibération n°20-92 | 5.2 Fonctionnement des assemblées  
Reçu en Préfecture le 07/12/2020 ID 029-212900229-20201127-DEL2092-DE

### Commissions communales : modification

Monsieur le maire invite les membres du conseil à s'inscrire ou se désinscrire des commissions communales. Il précise que toutes les commissions sont ouvertes aux conseillers de la liste minoritaire et les invitent à les intégrer. Il propose un vote à main levée compte tenu que le principe de la représentation proportionnelle est respecté,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Décide dans les conditions fixées par l'article L2121-22 du CGCT, de créer et modifier les commissions ci-après et d'élire à main levée, les membres du conseil qui y siègeront.

#### Création d'une commission du personnel :

Personnel communal	Le Maire, Thierry BETRANCOURT, Muriel LE MÉROUR, Michèle CALVEZ, Gilles LE ROY, Maryvonne LE FLOCH, Johanne PASQUET
--------------------	---

#### Adjonctions et des suppressions de membres :

Cadre de vie, environnement, travaux	Claude TANIQU, Monique HERRY, Thierry BETRANCOURT, Gilles LE ROY, Laurent JULIEN, Johanne PASQUET, Bertrand MARTIN, Michèle CALVEZ <b>Adjonction</b> : Majo LE ROUX-LE PAGE
Port de pêche, de plaisance et littoral	Majo LE ROUX-LE PAGE, Maryvonne LE FLOCH, Gilles LE ROY, Xavier MENESGUEN, Gaëlle PRIOL, Laurent JULIEN, Johanne PASQUET, <b>Adjonction</b> : Jacques SANQUER
Urbanisme	Laurent JULIEN, Muriel LE MÉROUR, Claude TANIQU, Monique HERRY, Thierry BETRANCOURT, Gilles LE ROY, Bertrand MARTIN, Raymond POUDOULEC
Ecole, petite enfance, enfance et jeunesse	Muriel LE MÉROUR, Jacqueline HUGOT, Thierry BETRANCOURT, Marine BROGLIN BESCOU, Gaëlle PRIOL, Johanne PASQUET, Servane LE ROY
Santé, social, solidarité, emploi et logement	Jacqueline HUGOT, Muriel LE MÉROUR, Majo LE ROUX-LE PAGE, Jacques SANQUER, Maryvonne LE FLOCH, Marine BROGLIN BESCOU, Servane LE ROY, Christiane LAGADIC
Culture, patrimoine, associations, animations et sports	Claude LEBERTRE, Muriel LE MÉROUR, Monique HERRY, Maryvonne LE FLOCH, Edith GUELLEC, Marine BROGLIN BESCOU, Thierry BETRANCOURT, Bertrand MARTIN, Raymond POUDOULEC
Développement économique	Jacques SANQUER, Majo LE ROUX-LE PAGE, Maryvonne LE FLOCH, Monique HERRY, Marine BROGLIN BESCOU, Xavier MENESGUEN, Edith GUELLEC, Christian BLAIZE

Finances, affaires générales	Claude LEBERTRE, Muriel LE MÉROUR, Claude TANIYOU, Majo LE ROUX-LE PAGE, Thierry BETRANCOURT, Monique HERRY, Xavier MENESGUEN, Bertrand MARTIN, Christian BLAIZE
Communication	Jacques SANQUER, Majo LE ROUX-LE PAGE, Jacqueline HUGOT, Edith GUELLEC, Servane LE ROY, Laurent JULIEN, Bertrand MARTIN <b>Adjonction</b> : Christiane LAGADIC

Délibération n° 20-93 | 5.2 Fonctionnement des assemblées  
Reçu en Préfecture le 07/12/2020 ID 029-212900229-20201127-DEL2093-DE

### Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le maire présente le projet de règlement intérieur du conseil municipal.

Le règlement intérieur d'une assemblée locale a pour objet de préciser les modalités de son fonctionnement en complément et dans le respect des lois.

Vu le Code Général des Collectivités Locales, et notamment son l'article L.2121-8,

Il vous est proposé d'adopter le règlement intérieur du conseil municipal de la commune de CAMARET-SUR-MER annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le règlement intérieur du conseil municipal de la commune de CAMARET-SUR-MER.

Délibération n° 20-94 | 1.5 Protocole d'accord transactionnel  
Reçu en Préfecture le 07/12/2020 ID 029-212900229-20201127-DEL2094-DE

### SDEF : convention financière pour le déplacement d'un mât d'éclairage

Monsieur le Maire présente la convention financière du SDEF (Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement) pour le déplacement d'un mât d'éclairage, rue du Loc'h à Camaret. La part communale s'élève à 6.600 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer avec le SDEF la convention financière pour le déplacement d'un mât d'éclairage.

Délibération n° 20-95 | 9.1 Autres domaines de compétence  
Reçu en Préfecture le 07/12/2020 ID 029-212900229-20201127-DEL2095-DE

### Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal au Maire

Le conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de la délégation.

2020	Date	Al.	Rubrique "ACTE"	Attributaire	Désignation	Montant HT
20-46	14/10	27	7.5 Subvention	Commune	Demande de subvention aire de carénage	
20-47	13/10	4	1.1 Marchés	SPAC	Assainissement et Pluvial rue Gal Leclerc	469.980€

Délibération n° 20-96 | 9.1 Autres domaines de compétence  
Reçu en Préfecture le 07/12/2020 ID 029-212900229-20201127-DEL2096-DE

### Etat d'urgence et suppression de la délégation du Conseil municipal au maire

Vu La loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

Monsieur le Maire informe que contrairement au premier confinement, la loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire ne rend pas le maire ou le président d'EPCI attributaire des compétences du conseil municipal listées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Il présente la liste des actes relevant de sa délégation et invite le conseil municipal à l'autoriser à les valider.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à prendre les décisions suivantes :

### 1/ Tarifs communaux selon annexes jointes

A régulariser une erreur matérielle sur les tarifs du camping et à adopter les tarifs du Port, après avis favorable du conseil portuaire : majoration du tarif « Taxe d'amarrage » de 10% pour les escales à la journée et création de tarifs de carénage.

Lavage	60€ HT soit 72€ TTC
Antifouling	45€ HT soit 54€ TTC
Grattage (sortie d'eau)	20€ HT soit 24€ TTC
Déjaunissant	25€ HT soit 30€ TTC

### 2/ marchés / contrats

A signer les devis et avenants :

- Devis de 9 960 € H.T. avec la SARL Roux et Jankowski pour le lotissement Les Bruyères.
- Contrat de location d'un copieur couleur de 283,60 € HT trimestriel pour l'école maternelle et son contrat d'entretien.
- SPAC : avenant en moins-value marché Garenne Profonde -19 013,50 €
- EUROVIA : avenant travaux complémentaires rue du Loch : + 23.650 € HT
- METALU : avenant d'ajustement de marché en plus et moins-value : + 607 € HT
- BET : mission de mise en sécurité du bâtiment Pen Hir – travaux de plafonds, menuiserie, bois, isolation : 1400 € HT

### 3/ Ester en justice

A désigner maître Jean-François ROUHAUD, avocat, LEXCAP à Rennes, pour défendre la commune pour le recours par les riverains en vue de l'annulation du permis n° PC 029 022 20000015 du 29/06/2020.

### 4/ Location

A signer une convention de mise à disposition du centre de loisirs de Camaret à savoir la salle de sieste, des salles d'activités et des sanitaires, situé avenue du G<sup>al</sup> Leclerc à CAMARET-SUR-MER au profit du centre social « Ulamir », selon les créneaux horaires attribués annuellement au Relais d'assistantes maternelles et précisés en annexe de la convention, à titre gratuit, pour un an, reconductible.

### 5/ Demandes de subvention

- a. A déposer un dossier de subvention auprès de **l'Etat dans le cadre de la DETR 2021 couplée avec la DSIL**

**Opération : réhabilitation des réseaux EU et EP de la rue des 4 Vents**

Descriptif de l'opération :

Il s'agit de travaux sur les réseaux d'assainissement collectif, d'eaux pluviales et travaux d'adduction d'eau potable. Le réseau d'eaux usées de la rue des 4 vents est actuellement effondré par endroits. Il est identifié par le bureau d'études DCI comme prioritaire pour limiter les apports d'eaux parasites à la STEP. Au vu de la présence de sources dans cette rue, il est envisagé de réhabiliter le réseau d'eaux usées en PEHD électrosoudable. Le réseau d'eaux pluviales lui sera réhabilité en PVC CR16.

Montant estimé de l'opération : 661.575 € HT.

Démarrage des travaux : 1<sup>er</sup> avril 2021 avec un achèvement avant la saison.

- b. A déposer un dossier de subvention auprès de **l'Etat dans le cadre de la DETR 2021**

**Opération : Travaux de rénovation de la toiture et de sécurisation du clocher de l'église**

Descriptif de l'opération :

Les travaux consistent en une rénovation lourde du clocher, de la toiture et des vitraux.

Le clocher est actuellement très abîmé par des infiltrations d'eaux et les déjections de chauves-souris.

La toiture en ardoise se dégrade un peu plus à chaque tempête et nécessite d'être entièrement refaite.

Les vitraux dont certains sont brisés demandent à être nettoyés et restaurés.

Montant estimé de l'opération : 532.442,00 € HT.

Démarrage des travaux : 1<sup>er</sup> avril 2021

- c. A déposer un dossier de subvention **auprès de l'AELB dans le cadre du programme : Appel à projets pour réduire les rejets d'eaux usées.**

**Opération : Réhabilitation des réseaux EU et EP de la rue des 4 Vents**

Cet appel à projets offre des solutions de financement pour susciter rapidement des travaux portant sur l'amélioration du fonctionnement des réseaux d'eaux usées des systèmes d'assainissement prioritaires ou de ceux situés en zone de revitalisation rurale (ZRR).

Camaret est une commune classée zone à enjeux bactériologiques prioritaires

Descriptif de l'opération :

Il s'agit de travaux sur les réseaux d'assainissement collectif, d'eaux pluviales et travaux d'adduction d'eau potable. Le réseau d'eaux usées de la rue des 4 vents est actuellement effondré par endroits. Il est identifié par le bureau d'études DCI comme prioritaire pour limiter les apports d'eaux parasites à la STEP. Au vu de la présence de sources dans cette rue, il est envisagé de réhabiliter le réseau d'eaux usées en PEHD électrosoudable. Le réseau d'eaux pluviales lui sera réhabilité en PVC CR16.

Montant estimé de l'opération : **661.575 € HT.**

Démarrage des travaux : 1<sup>er</sup> avril 2021 avec un achèvement avant la saison.

**d. A déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental du Finistère**

Opération : Pose de plaques de rues avec double mention en français et en breton

Descriptif de l'opération : L'opération consiste en le renouvellement de toutes les plaques de rue de la commune pour y faire figurer le nom en breton.

Montant estimé de l'opération : Les plaques sont réalisées en régie par les services municipaux. La main d'œuvre sera ajoutée au coût des matériaux : 9.200 € HT

Base de la subvention : montant hors taxes de l'opération hors études préalables.

Taux de 20 % du coût hors taxes avec plafonds différenciés selon les types de collectivités s'élevant à 9 200 € pour Camaret (moins de 5 000 habitants).

Démarrage des travaux : 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

Délibération n° 20-97 | 9.1 Autres domaines de compétence  
Reçu en Préfecture le 07/12/2020 ID 029-212900229-20201127-DEL2097-DE

**Dénomination de la salle de gymnastique en hommage à Yvon Coatanéa, gymnaste et sauveteur**

Monsieur le Maire fait part de son souhait de rendre hommage à M. Yvon COATANEA, en dénommant la salle de gymnastique en son nom, et ce avec l'accord de la famille.

Il rappelle que M. COATANEA a consacré toute sa vie à la vie associative de la commune, en particulier à la section gymnastique du club Léo Lagrange et ce dès 1965. Il était aussi pompier et sauveteur, canotier de la station SNSM pendant 15 ans et maître-nageur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Dénomme la salle de gymnastique du gymnase salle « Yvon COATANEA ».

Délibération n° 20-98 | 9.1 Autres domaines de compétences des communes  
Reçu en Préfecture le 07/12/2020 ID 029-212900229-20201127-DEL2098-DE

**Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics gérés par la CCPCAM : Eau potable et déchets**

Vu le CGCT (Code Général des Collectivités Locales) et notamment son Article D2224-1, modifié par Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 - art. 1 qui prévoit que le maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'eau potable, de l'assainissement et le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Monsieur le maire présente le RPQS pour l'exercice 2019 de l'eau potable et le RPQS déchets ménagers et assimilés, de la CCPCAM, (Communauté de commune Presqu'île de Crozon Aune Maritime) gestionnaire des services dans le cadre de leur compétence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et celui du service public des déchets ménagers et assimilés, de la CCPCAM, pour l'exercice 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.